Union syndicale SUD-Solidaires 54
4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy
tel : 03-83-35-01-48
solidaires54@gmail.com

Nancy, le 30 mai 2020

LA RÉPRESSION EN ACTE

Toute la semaine dernière les auditions de nos 13 camarades ont eu lieu au commissariat de Police de Nancy. Elles se déroulaient dans le cadre d'une procédure pénale ciblée et inique, ayant pour seul objectif de réprimer et criminaliser ces enseignant·es, infirmier·es, éducateur·trices, ouvrier·es, employé·es et travailleur·ses indépendant·es, parce qu'ils et elles ont participé à un mouvement social d'ampleur contre le projet de réforme des retraites, un mouvement social soutenu par une majorité de la population.

Ce qui s'est joué cette dernière semaine c'est aussi la répression à l'encontre des libertés syndicales et de la liberté d'expression elles-mêmes. Les 13 personnes poursuivie·es ont fait l'objet d'une solidarité sans faille de la part de leurs ami·es, collègues et camarades, qui bravaient à chaque audition la répression policière, l'intimidation, les menaces et les verbalisations... juste parce qu'ils et elles étaient là pour les accompagner.

Mais ces verbalisations ne tiennent pas et nous révélons aujourd'hui un procès verbal d'huissier qui est venu sur place devant le commissariat de Nancy observer et retranscrire en toute objectivité la situation :

https://frama.link/PV_huissier

Ce document atteste :

- que les personnes présentes ce jour là portent un masque, se parlent toutes à distance et que les recommandations sanitaires du gouvernement sont respectées ;
- qu'il n'y a aucun groupe compact, que les gens sont répartis de part et d'autre du commissariat et de part et d'autre du boulevard, jamais à plus de 10 ;
- que tout se déroulait calmement et pacifiquement et que rien ne justifiait l'intervention policière,
- que tant que la presse est là, la police reste discrète (seul un agent en civil sur place),
- que la police attend le départ de la presse pour intervenir, relever les identités en vue de verbaliser et chasser les gens ;
- qu'au moment de l'intervention beaucoup de monde avait quitté les lieux,
- que le nombre de policiers était supérieur au nombre de personnes contrôlées,
- que les personnes restées et contrôlées sont repoussées par la force pour quitter les lieux, y compris l'avocat présent pour accompagner la personne auditionnée,
- que tout le monde se retrouve maintenu et confiné à l'écart sur un trottoir étroit entre des maisons et des fourgons de police, dans l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires.

Ces derniers temps, le préfet, et sa police :

- non content d'interdire (cas unique en France) toute manifestation en centre ville, même déclarée dans les formes, de faire place nette devant la préfecture, d'empêcher les grévistes de s'adresser à leur députée, pourtant rapporteuse du projet de loi sur les retraites ;

- non content de dégager les manifestations avant l'heure de fin de déclaration parce que le maire doit inaugurer son local de campagne flambant neuf ;

- non content de verbaliser gilets jaunes et syndicalistes pour des motifs aussi futiles soient-ils,

- non content de mettre en garde-à-vue des étudiantes parce qu'elles écrivent à la craie sur le trottoir pendant une manifestation ;

- non content de poursuivre et verbaliser des représentant·es d'organisations syndicales parce qu'ils manifestent un jour de mobilisation nationale ;

- non content d'interdire aux femmes l'accès au parc principal de la ville un dimanche 8 mars, journée internationale de lutte pour leurs droits ;

- non content, de faire croire à l'apocalypse urbaine avant une manifestation d'écologistes contre le projet d'enfouissement de déchets radioactifs, de faire fermer parcs et terrasses ce jour là et d'encadrer cet évènement pourtant joyeux et festif de pas moins de 500 CRS et gardes mobiles et d'un hélicoptère…

Non content de tout cela, le préfet ne manque pas de se saisir des mesures d'exceptions liées à la crise pour réprimer toute expression politique, aussi discrète soit-elle, sur son territoire alors même que les mesures de protection sanitaire sont respectées (distances entre les gens, groupes de moins de 10 personnes, port de masques…).

Pour une poignée de militant·es qui entonnent quelques chants en l'honneur des travailleur·ses le premier mai pendant leur sortie quotidienne autorisée, pour quelques camarades qui veulent manifester leur soutien aux soignant·es le 16 mai sur une place Carnot déserte, pour ceux qui accompagnent leurs camarades injustement poursuivi·es au commissariat… Le préfet envoie sa police pour sortir son carnet de PV à 135 €, autant qu'il encourage le consommateur à sortir son carnet de chèques dans les grands magasins, parce que, là, être à 50 ou 100 un samedi de déconfinement ça ne pose pas de problème, comme dans les entreprises, comme dans les églises, comme dans les transports en commun.

Ce deux poids deux mesures, cette répression à l'encontre du mouvement social ne sont plus acceptables. Il n'y a pas d'État de droit ni de démocratie sans liberté d'expression, sans droit de rassemblement, sans droits syndicaux.

Encore un petit effort, Monsieur le Préfet, et vous pourrez aller mater les mouvements sociaux à la capitale. Mais ne comptez pas sur nous pour vous aider !

L'ensemble des verbalisations seront contestées et nous restons Solidaires et déterminé·es à lutter pour la justice et pour nos droits !

SOLIDAIRES ET DÉTER !